NL/SS



Arrêtés municipaux

CIRCULATION

EXTRAIT DU REGISTRE

RUE GAGNÉE (V.C.)
Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'avis favorable du Maire de Vitry-sur-Seine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des dispositions définitives rue Gagnée compte-tenu de la présence d'une école, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gagnée** à compter de la mise en place de la signalisation correspondante :

• Limitation de vitesse à 30 km/h sur toute la longueur de la voie et dans les 2 sens.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Ville de Vitry-sur-Seine Hôtel de ville 2 avenue Youri-Gagarine 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 2 4 JUIL, 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 25 JUIL, 2023

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

> > Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

> > > Vathalie Leberthon